

## CHASSE AU BLAIREAU, OU ACHARNEMENT SANGUINAIRE ?

22 AVRIL 2011 / PRESSE

### Les arrêtés illégaux du préfet de Haute-Savoie

**Espèce protégée dans la plupart des pays européens, le blaireau est déjà l'objet d'une chasse acharnée en France. Mais afin de satisfaire à la pratique de la « vénerie sous terre », ou déterrage, (plus de 3000 équipages en France !), mode de capture et de mise à mort sans conteste le plus cruel d'Europe, elle est aussi l'objet d'une « période complémentaire » qui allonge cette période de chasse à 9 mois et demi par an ! Cela ne suffit toujours pas...**

Le blaireau est classé « gibier ». À ce titre l'espèce est chassée de mi septembre à fin février. La « période complémentaire » allonge cette chasse de la mi-mai jusqu'à l'ouverture de la chasse, mi-septembre. Mais cela ne suffit pas aux chasseurs hauts savoyards, qui ont obtenu du préfet de leur département, un arrêté totalement illégal, autorisant la destruction de blaireaux du 8 mars à fin juin, ne laissant aux blaireaux que huit jours de répit ! L'ASPAS a bien sûr attaqué cet arrêté.

Aussi, le jour même de l'audience, le préfet a abrogé son arrêté, rendant sans objet ce contentieux. L'ASPAS a ensuite été informée que trois autres arrêtés, tout aussi illégaux, avaient été signés !

**À la demande de l'ASPAS, le tribunal administratif de Grenoble a suspendu ces arrêtés le 21 avril 2011.**

Il est de notoriété publique que la France connaît de sérieux problèmes quant à sa relation avec sa faune sauvage. Notre pays a, de très loin, le plus grand nombre d'espèces chassables (90 !). Mais nous avons également de très gros problèmes avec les chasseurs, pour les suffrages desquels nos parlementaires multiplient les petits cadeaux entre amis.

Dernier épisode en date : deux propositions de loi, portées, l'une par le groupe chasse à l'Assemblée Nationale, l'autre par le Groupe chasse au Sénat ( !!!) seront discutées parallèlement au Sénat, le 5 mai, et à l'Assemblée nationale le 10 mai. Ces deux lois, sur le même sujet, seront discutées en même temps : **du jamais vu pendant la cinquième République !!!**

Il serait plus que temps que nos élus et hauts fonctionnaires s'émancipent du monde de la chasse et prennent la mesure de l'état de conservation de la nature en France, ainsi que de la demande sociale plus axée sur la protection. L'année de la biodiversité est passée et les discours post-grenelliens sont oubliés. Mais les Français, eux, attendent qu'enfin toutes ces promesses soient tenues pour une véritable prise en compte de la nature et de l'environnement.

Partager



ARTICLE PRÉCÉDENT

**NUISIBLES : Annulation du classement 2010/2011 pour l'Yonne**

ARTICLE SUIVANT

**BLAIREAU : Haute-Savoie, suspension de trois arrêtés de destruction**



ESPACE PRESSE

CONTENU RESTREINT

NOS RESSOURCES

Recevez nos actualités

S'inscrire à la NEWSLETTER

---

Suivez-nous !

